



**☎ : 03.26.67.54.99**

**✉ : [mairiechepymarne@wanadoo.fr](mailto:mairiechepymarne@wanadoo.fr)**

## **Compte rendu de la séance de conseil municipal du 21 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes communale sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

### **Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absent(e)s et excusé(e)s :** Messieurs VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe et madame SOURDET Joëlle.

### **Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

### **DELIBERATIONS :**

#### **1438-2020 : Approbation des devis travaux d'électricité RN 44 :**

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des Conseillers, le caractère urgent d'apporter de l'éclairage public sur la route nationale concernant trois nouvelles habitations. Il mentionne également qu'il convient de remettre en conformité le transformateur situé devant la salle des fêtes afin de pouvoir harmoniser les heures d'éclairage de nuit de la route nationale avec le reste du village.

Pour ce faire 2 devis ont été établis par l'entreprise PIERRE ELECTRICITE.

Le devis n° 20/2662 concernant la pose des réverbères pour un montant HT de 8 922.50€ (10 707€ TTC) et le devis 20/2699 concernant la remise en sécurité du poste salle des fêtes pour un montant HT de 760.23€ (912.28€ TTC), après lecture et explications de Monsieur le Maire, ont été unanimement approuvés par le Conseil Municipal.

Ainsi la Commune doit prévoir cette dépense en investissement pour un montant HT de 9 682.73€ (11 619.28) au compte 21538.

### 1439-2020 : Fixation des montants de la RODP 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **FIXE** pour l'année 2020 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunications respectivement comme suit :

#### Domaine public routier :

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55.54 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 27.77 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radio-électriques.

☞ **INDIQUE** que ces montants seront revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

☞ **INSCRIT** annuellement cette recette au compte 7032.

☞ **CHARGE** Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

### 1440-2020 : Décision modificative N°1 :

#### VIREMENT DE CREDITS

Afin de pouvoir régler les futures dépenses de travaux d'électrification de la route nationale et les travaux du SIEM rue Saint Jean, il convient d'établir au budget principal de la commune les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<i>dépenses</i>		<i>recettes</i>	
615221	-11 800 €		
<b>023</b>	<b>+11 800 €</b>		

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<i>dépenses</i>		<i>recettes</i>	
21538	+10 000€	021	+ 11 800€
20412	+ 1 800€		
<b>total</b>	<b>+ 11 800€</b>	<b>total</b>	<b>+ 11 800€</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

**Valide** les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

**Questions diverses :**

**PLU de Chepy :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes a dernièrement délibéré favorablement sur le PADD présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

Fait à Chepy, le 28 septembre 2020

Le Maire,

J. ROUSSINET